



Marseille, le 8 décembre 2014

Vers un travail social du moins disant au nom d'une logique du moins coûtant !

Vendredi 27 juin 2014, Assistants de service social, Éducateurs spécialisés, Conseillers en économie sociale et familiale, Éducateurs de jeunes enfants ; nous étions nombreux à investir les Assises Interrégionales du Travail Social. Nous avons dit stop au projet du gouvernement de refonte de nos métiers !

Cette initiative marseillaise a servi d'exemple aux autres départements qui de Lyon à Paris ont mobilisé les travailleurs sociaux comme les étudiants. Ainsi les 6 et 7 novembre à Lyon, 200 professionnels étaient présents, le 22 novembre à Paris, ils étaient près de 500, enfin le 29 novembre 2014 à Nice nous étions 150 réunis par la CGT !

La réforme des diplômes de travail social et la VAE ont initié il y a déjà plusieurs années, un processus de découpage de nos métiers par compétences. Ceci a entraîné le transfert de tâches et la flexibilité horizontale des salariés entre diplômes de même niveau de qualification voire de façon verticale pour les métiers constitués en filière (éducative...).

La nouvelle architecture ou refonte des diplômes/ métiers du travail social programmée, devrait poursuivre ce nivellement en s'y adossant une **déqualification supplémentaire**,

bien loin des objectifs du processus de Bologne !

À terme, qu'est ce qui empêchera les professionnels d'aller chercher uniquement les compétences qui leur font défaut sans se former au métier **dans son entier** et /ou les employeurs à les y inciter ?

Les employeurs souhaiteraient des professionnels « prêts à l'emploi » ! Des exécutants polyvalents !

Déjà Les orientations des formations sociales 2011/2013 mettaient en évidence **la volonté** du gouvernement précédent, **de simplifier les métiers**, de les remplacer par des catégories d'emploi, signant par-là même leur **disparition progressive**, avec une négation de leurs valeurs et de leur histoire, **travail qui se poursuit actuellement dans le dos des professionnels (formateurs, travailleurs sociaux).**

L'évaluation des diplômes révisés dans le cadre de la CPC met en avant **l'éloignement de certains travailleurs sociaux** (AS, et ES) **des publics les + fragiles**, une difficulté dans le positionnement professionnel ou dans la gestion des situations conflictuelles.

Et bien saisissons nous de ces constats pour reprendre les fondamentaux plutôt que de réamorcer une ré-architecture complète?

La Commission professionnelle consultative des métiers du social (CPC) doit se prononcer le 15 décembre, en premier point sur le référentiel des niveaux V, pour une simplification de l'offre de formation avec un diplôme regroupant les métiers d'auxiliaire médico-psychologique (AMP), d'auxiliaire de vie sociale (AVS) et d'auxiliaire de vie scolaire. Le socle commun de base pourrait être de 70 à 80%.

Le second point à l'ordre du jour est l'examen et **le vote définitif de l'architecture des diplômes du social**. Il sera traité entre autre du schéma de simplification pour les formations de niveau III regroupant les métiers d'assistant social, d'éducateur spécialisé, de conseiller en économie sociale et familiale et d'éducateur de jeunes enfants. On s'oriente pour ces niveaux vers 50%, de socle commun de base, 40% de spécialisation avec deux filières : aide et développement ou accompagnement socio-éducatif et enfin 10% de parcours optionnel de spécialisation sur tâche, (par exemple, développements de projets territorialisés, médiation, petite enfance et parentalité, addiction...)

La logique de marchandisation du secteur, sous l'impulsion des pouvoirs publics à la demande des employeurs, prédomine avec le souhait de professionnels ultra-flexibles au moindre coût et au comportement normalisé et conforme à l'organisation de travail !

Le passage d'une logique de métier et d'identité professionnelle à une logique d'activités / d'emplois et d'adaptation à l'emploi/ d'employabilité est bien confirmé dans ce projet.

La question de l'alternance (les stages) est elle aussi remise en cause :

le but : éviter au maximum les stages donnant lieu à gratification, sachant que le système va être étendu au niveau IV et V.

Comment : en jouant sur leur durée et les modalités d'encadrement via : des missions confiée au stagiaire par les organisations, l'élargissement des lieux potentiels hors champ du social ou médico-social pour travailler une compétence précise, ou la dérégulation des conditions du tutorat- le tuteur ayant aujourd'hui le diplôme dans le métier concerné et/ ou diplôme du social de niveau équivalent-, ou du rythme –durée de stage- ...

Quels travailleurs sociaux voulons-nous au final pour quel travail social ?

Entre accompagnement et contrôle des populations, nous avons choisi :

Luttons pour un projet de société qui privilégie l'individu et respecte ses droits fondamentaux constitutionnels ; une définition de politiques publiques favorisant l'égal accès aux droits pour tous et la protection des plus vulnérables : les usagers du secteur social et médico-social : cela passe par la reconnaissance de nos métiers.

Nous ne renoncerons jamais à nos métiers, ni à leur reconnaissance dans leur déclinaison actuelle !

Retrouvons-nous en grève ! - Privé/ Public

Vendredi 12 décembre 2014 après-midi

Rassemblement à 14h

devant la Préfecture des Bouches du Rhône, place Félix barret

un RDV a été demandé au Préfet de région